



18^e PRIX BONNE PRATIQUE EN PARTICIPATION CITOYENNE

Règlement du Prix 2024

18^e édition du Prix de l'OIDP "Bonne pratique en participation citoyenne"

1. PRÉSENTATION

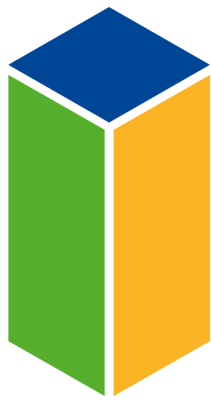
Le **Prix OIDP « Bonne pratique en participation citoyenne »** est une initiative de l'Observatoire International de la Démocratie Participative (OIDP). L'OIDP est un espace ouvert à toutes les villes du monde, à tous les organismes, organisations et centres de recherche souhaitant connaître, échanger et mettre en œuvre des expériences en matière de démocratie participative au local ou régional. L'OIDP fait partie de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), une organisation internationale regroupant des villes, des gouvernements locaux et régionaux, et des associations municipales du monde entier, dont la mission est de représenter et de défendre les intérêts des gouvernements locaux sur la scène mondiale.

L'objectif de ce Prix est de **reconnaître les expériences que les gouvernements locaux et régionaux mettent en œuvre dans le domaine de la démocratie délibérative et participative**. En outre, nous cherchons à donner une visibilité plus directe à ces pratiques, à les rapprocher des autres gouvernements locaux, afin qu'elles puissent être reproduites, ainsi qu'à encourager le travail en réseau.

De plus, l'attribution de cette distinction vise à encourager et à valoriser la mise en œuvre d'expériences réussies au niveau local et de diffuser des pratiques qui favorisent la participation et l'implication des citoyen·ne·s dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques.

2. CANDIDATURES

- Les candidatures peuvent être soumises par toute **collectivité locale et territoriale membre de l'OIDP** ayant promu une expérience démocratique dans leur domaine.
- Les villes et les gouvernements qui ne sont pas encore membres de l'OIDP et qui souhaitent soumettre leur candidature doivent remplir le formulaire d'adhésion lors de la soumission de leur candidature **avant le 1er mai 2024**.



18^e PRIX BONNE PRATIQUE EN PARTICIPATION CITOYENNE

- Les particuliers ou les organisations à but non lucratif peuvent également soumettre une candidature pour une expérience mise en place par une collectivité locale ou régionale, avec l'accord de celle-ci.
- Toutes les expériences doivent être mises en œuvre **entre Janvier 2021 et Décembre 2023**.
- Les candidatures doivent porter sur toute politique publique, plan stratégique, assemblée, conseil ou expérience, qu'elle soit temporaire ou permanente, qui implique la participation des citoyen.ne.s et/ou le fonctionnement de la démocratie locale.
- Il est recommandé de ne soumettre qu'**une ou deux candidatures par ville ou territoire**. Dans des cas exceptionnels, jusqu'à trois nominations peuvent être soumises, à condition qu'il s'agisse d'expériences dans des domaines différents et sur des thèmes différents.
- Les expériences qui ont été présentées aux éditions précédentes de la distinction ne peuvent pas être présentées à cette édition.
- Cependant, les expériences existant avant 2021 ou qui ont été présentées aux éditions précédentes de la distinction peuvent être présentées si leur objet constitue une innovation méthodologique substantielle. En l'occurrence, la candidature présentera cette innovation et non l'expérience en tant que telle.

3. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les propositions ne peuvent être soumises que si l'objectif principal est l'un des suivants :

- Atteindre des niveaux plus élevés d'égalité dans la participation et intégrer la diversité comme critère d'inclusion.
- Renforcer la communauté et la citoyenneté non organisée.
- Accroître les droits des citoyens en termes de participation politique.
- Relier différents outils de participation au sein d'un « écosystème » de démocratie participative.
- Améliorer la qualité de la prise de décisions publiques grâce à des mécanismes de démocratie participative.



18^e PRIX BONNE PRATIQUE EN PARTICIPATION CITOYENNE

- Améliorer l'efficacité et la performance des mécanismes de démocratie participative.
- Améliorer l'évaluation et le suivi des mécanismes de démocratie participative.
- Améliorer l'élaboration de politiques publiques grâce à la participation active des habitant.e.s.

Le jury évaluera votre pratique en fonction des critères suivants :

- Niveau d'innovation : l'introduction de nouvelles méthodologies, pratiques ou stratégies.
- Niveau d'inclusion : si des groupes qui ne participent généralement pas à la vie politique et institutionnelle de la ville ou de la région sont engagés dans ce processus.
- Niveau de transférabilité : la capacité de l'expérience à permettre une utilisation répétée des éléments essentiels qui la composent dans un contexte différent et avec une forte probabilité de succès.
- Niveau de faisabilité : une expérience peut être considérée comme faisable si, au cours de la phase de conception, elle a pris en compte le contexte économique, technique, organisationnel et sociopolitique de sa mise en œuvre.
- Niveau de planification et de coordination de la pratique de démocratie participative, ainsi que le type d'acteurs impliqués à chaque étape du processus. Le niveau de coordination avec les processus participatifs préexistants sera également évalué, ainsi que le contexte de mise en œuvre.
- Niveau de coresponsabilité des différents acteurs participant au processus : une bonne pratique doit nécessairement compter sur les acteurs politiques et techniques et les citoyens (organisés et non organisés).
- Mécanismes d'évaluation des résultats et de responsabilisation des acteurs ayant des compétences spécifiques.
- Impacts et résultats précis de la pratique dans la communauté et les administrations locales et régionales.
- Précision, concision et style : la proposition répond aux questions posées, en évitant les répétitions et en garantissant l'efficacité de la communication de l'expérience.

4. CATÉGORIES DE 2024

Cette année, **l'évaluation et la remise des prix sont organisées autour d'une catégorie thématique**



18^e PRIX BONNE PRATIQUE EN PARTICIPATION CITOYENNE

a) **Construire des villes et des territoires plus démocratiques et pacifiques**

Toute action, politique publique et pratique qui a pour but d'améliorer la démocratie, de générer de la confiance entre les citoyen.ne.s et d'œuvrer à la construction de la paix à travers l'éducation civique, le gouvernement ouvert, la transparence et la modernisation des institutions.

b) **Urbanisme et espace public**

Toute action participative, délibérative et de co-création à propos de l'espace public et du développement urbain et territorial

c) **Genre et soin**

Toute politique pour encourager l'égalité de genre, l'inclusion de groupes spécifiques souvent négligés (enfants, jeunes, personnes âgées, diverses identités de genre, etc.) et garantir l'accès de tous aux services publics.

d) **Transition écologique et environnement**

Toute action participative, délibérative et de co-création pour préserver l'environnement et faire face à l'urgence climatique en garantissant la justice sociale.

e) **Civic Tech et Intelligence artificielle**

Participation, délibération ou co-création à travers des plateformes numériques, des processus virtuels et l'usage de l'Intelligence artificielle.

5. ÉTAPES DU PROCESSUS

1. Première phase : soumission des propositions

Les propositions doivent être soumises en remplissant le [formulaire en ligne](#) sur la fenêtre de candidature du site web avant le 15 mai 2024. Le formulaire de candidature peut être rempli en français, anglais, espagnol ou portugais. Nous vous recommandons vivement de suivre les indications données par le [Guide de candidature](#), car si l'information est correctement détaillée, alors votre proposition sera davantage évaluée et reconnue par le jury.



18^e PRIX BONNE PRATIQUE EN PARTICIPATION CITOYENNE

Veillez joindre au moins deux photographies de 1 200 pixels minimum pour illustrer votre expérience. Vous pouvez également joindre tout autre support pour appuyer votre pratique : vidéos, publications, présentations, documents. Nous recommandons le format PDF, avec un maximum de 10MB. Pour les images, nous recommandons un format de 2 500 pixels avec une résolution de 300 PPI (pixels par pouce).

Le Secrétariat technique de l'OIDP peut demander toute information supplémentaire jugée nécessaire en rapport avec les propositions soumises. La date limite de soumission des propositions est fixée au **15 mai 2024**.

Le résumé, accompagné de quelques images et de liens vers des informations sur toutes les candidatures, sera publié sur la plateforme [ParticipateOIDP](#).

2. Deuxième phase : première évaluation par le jury.

Un jury d'experts organisé et divisé en catégories thématiques évaluera les candidatures et sélectionnera les finalistes du prix. Ceux-ci représenteront 50 % des candidatures reçues, avec un maximum de 40 sélections.

3. Troisième phase : Évaluation des finalistes : vote sur la plateforme et analyse du jury.

Toutes les nominations finalistes seront soumises à un vote ouvert sur la plateforme [ParticipateOIDP](#) pendant une semaine. Pour participer à l'évaluation, chaque personne doit s'inscrire sur la plateforme et choisir 5 nominations pour avoir un vote valide.

En parallèle, un jury d'experts évaluera également en détail les nominations finalistes. Enfin, une fois la période d'évaluation ouverte terminée, le jury se réunira pour délibérer sur le gagnant en tenant compte du vote citoyen.

4. Attribution du Prix

Le jury choisira l'initiative gagnante, en tenant compte du vote ouvert. Si la candidature la plus votée n'est pas choisie comme gagnante par le jury, elle sera récompensée par une mention spéciale pour « *L'expérience la plus soutenue par la communauté de l'OIDP* »

De même, les meilleures expériences dans chaque catégorie recevront une mention spéciale, à moins qu'elles ne soient déjà l'expérience gagnante ou la mention spéciale du



18^e PRIX BONNE PRATIQUE EN PARTICIPATION CITOYENNE

vote ouvert. Le jury aura la possibilité d'attribuer une mention spéciale à une autre pratique pour sa pertinence dans un contexte et/ou un sujet spécifique.

Le lauréat recevra un prix, un diplôme et une diffusion spéciale de sa pratique. Le voyage et l'hébergement d'une personne représentant le gouvernement lauréat seront pris en charge pour la 23e conférence dans la ville de Valongo, qui aura lieu du 17 au 19 octobre 2024, où se déroulera la cérémonie de remise des prix. Les lauréats seront informés en privé afin de garantir leur présence à la cérémonie de remise des prix, mais l'annonce restera secrète jusqu'à la cérémonie.

5. Phase finale : publication des résultats et *feedback*.

Le Secrétariat de l'OIDP publiera le prix avec les résumés des nominations gagnantes et la liste de toutes celles qui ont été soumises, ainsi qu'une large diffusion de toutes les nominations par le biais du site web, de la plateforme et des réseaux sociaux. Les commentaires du jury seront envoyés à chacune des villes et régions candidates qui ont passé la phase du jury afin d'améliorer les pratiques de démocratie participative.

6. JURY

Il y aura deux jurys : un pour la phase 2 et un pour la phase 3. Un appel public sera lancé pour former les deux jurys parmi des professionnels, des experts et des personnes liées au monde de la démocratie, de la participation citoyenne et aux thèmes du prix. Un équilibre en termes de genre et d'origine géographique sera recherché.

Le jury de la phase 2 sera composé d'un minimum de 15 personnes (3 pour chaque Catégorie) et d'un maximum de 20 personnes (4 pour chaque Catégorie).

Le jury de la phase 3 sera composé de 5 à 7 personnes.

Exceptionnellement, certaines personnes peuvent être autorisées à participer aux deux jurys.